

Glissement de terrain au centre équestre : la Ville en terrain miné

Dix-neuf mois. C'est le temps que se laisse la municipalité pour relancer la délégation de service public concernant le centre équestre. D'ici là, elle espère en avoir fini avec les travaux de consolidation du terrain, affaissé depuis trois ans.

Le Républicain Lorrain - 27 janv. 2025 à 16:38 | mis à jour le 27 janv. 2025 à 17:06 - Temps de lecture : 2 min

|



01 / 02

Février 2022, un important glissement de terrain s'est produit en contrebas de la carrière.
Photo Archives Philippe Neu



02 / 02

La redevance de l'association Au Grand Chêne rapporte 27 148 € par an à la commune. Depuis trois ans, à défaut de carrière extérieure, les entraînements se font à l'intérieur.

•

L'association Au Grand Chêne exploite le centre équestre depuis le 1^{er} juin 2016. Conclue pour neuf ans, la délégation de service public devait donc arriver à son terme dans quelques mois. Elle aurait donc dû être relancée dès à présent mais il n'en sera rien. À l'inverse, le conseil municipal, lors de sa dernière réunion, a fait le choix de prolonger la DSP jusqu'au 31 août 2026. Une façon de se laisser le temps de régler les soucis de glissement de terrain qui impactent les installations depuis trois ans.

Pas une cause naturelle...

Flash-back. Février 2022, un important glissement de terrain se produit en contrebas de la carrière.

Le terrain s'est en effet affaissé d'une hauteur d'environ 80 centimètres sur 250 mètres de long. Les intempéries hivernales n'arrangent pas l'affaire. L'accès à cette carrière destinée à l'entraînement des cavaliers est aussitôt interdit d'accès. Après une longue phase de recherche des causes et des responsabilités, il a été mis en évidence - sans en avoir révélé les responsabilités - qu'une reprise totale du talus était nécessaire.

Pourquoi ces travaux arrivent-ils aujourd'hui, trois ans après la survenance des faits ? « Nous avons confié les premières études au BRGM, qui a conclu que les causes n'étaient pas naturelles. Nous avons ensuite fait intervenir un géotechnicien et ensuite introduit une demande auprès du tribunal pour obtenir une expertise. Elle nous a été refusée », résume Pierre Tacconi. Le jeune maire, qui voyait la perspective de sommes folles à déboursier dès le début de son mandat, s'est accroché tant qu'il a pu. « Nous aurions aimé que les entreprises ayant réalisé les travaux de construction puissent participer, même partiellement, aux travaux de comblement ».

Une somme à six chiffres

Ce ne sera finalement pas le cas : la Ville va devoir, seule, mettre la main au porte-monnaie pour effectuer les travaux de comblement. Et ce sera en 2025. Le conseiller d'opposition (indépendant) Matthieu Guilbert s'est inquiété du montant à engager. « Sommes-nous à 50 000 € ou 500 000 € ? », a-t-il demandé. Sans augurer du résultat, le maire a admis que l'on s'achemine « plutôt vers une somme à six chiffres ».

Le conseil municipal a voté un appel d'offres pour une prestation à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la rédaction du marché de consolidation du talus, en se basant sur les expertises du BRGM et du cabinet Compétences géotechniques Grand Est.